

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
RIUNIONE DI I 16 E 17 DICEMBRE 2021

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 16 ET 17 DECEMBRE 2021

2021 / E5/052

**REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MADAME VANINA LE BOMIN AU NOM DU CORE IN
FRONTE**

Objet : Divagation animale

Merci Madame Conseillère, pour cette question à laquelle je vais essayer de répondre en apportant des éléments précis.

La société corse est confrontée à ce problème depuis plus de 40 ans et nous en connaissons tous les conséquences, qu'elles soient environnementales, sanitaires mais aussi humaines.

Dès ma prise de fonctions, j'ai souhaité organiser une réunion. Celle-ci s'est tenue le 2 août à Altiani, réunion à laquelle ont participé les professionnels représentés par la Chambre d'Agriculture, l'Etat et les associations des maires du Cismonte et du Pumonti et l'ensemble des syndicats agricoles.

Cette rencontre avait pour objectif de mettre en place des propositions concrètes visant à appréhender, chacun au regard de ses prérogatives et de ses responsabilités, le difficile sujet de la divagation animale.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé, unanimement, de mettre en place une Commission composée des Chambres d'agriculture, des associations des maires et d'élus de chaque groupe du Conseil d'Administration de l'ODARC. Cette commission,

chargée d'élaborer des propositions et de mettre en œuvre collectivement les actions, sera amenée à se réunir au niveau des territoires (intercommunalités) afin de prendre en compte les priorités d'action collective par zone. Elle pourra, dès lors que cela s'avère nécessaire, solliciter les éleveurs du territoire concerné qui seront impliqués dans des actions visant à conforter la contention de leurs cheptels de même que les services Routes de la CDC ou bien les Chemins de Fer de la Corse, s'il s'avère que des aménagements les concernant sont à mobiliser.

Une première réunion de cette commission s'est tenue le 13 septembre. 4 zones ont été définies : Balagna, Taravu, Alta Rocca et Niolu qui rencontrent des problèmes de divagation bovine et porcine et sur lesquels des actions pilotes vont être mises en place :

Recensement des problèmes rencontrés : animaux divagants (type, nombre, lieux),
Elaboration et chiffrage d'un plan d'actions en fonction des problématiques et du type de cheptel : clôtures exploitations, routes, retrait d'animaux ensauvagés,
Coordination des actions.

Un agent de l'Office a été missionné pour suivre ce dossier. Cet agent a déjà rencontré deux des quatre présidents des Communautés de Communes concernées afin de leur présenter la démarche en Balagna et en Centru di Corsica. Le démarrage effectif au sein de chaque territoire doit être effectif en janvier.

En parallèle, et afin de ne pas reproduire le système, l'ODARC a d'ores et déjà mobilisé des actions au regard de ses propres prérogatives, à savoir :

Une aide à la réforme bovine afin d'alléger les troupeaux des animaux qui ne sont plus productifs et ne pas risquer l'abandon de nouveaux cheptels ;

Le taux d'aide FEADER à la réalisation de clôtures a été augmenté passant de 50% à 60% pour les agriculteurs aînés et de 60% à 70% pour Jeunes Agriculteurs ;

Concernant l'ouverture des milieux, un plan d'investissement exceptionnel va être lancé début 2022 pour les machines outils permettant d'ouvrir et d'entretenir les milieux et ce, sur Fonds de relance européens FEADER EURI notamment ;

Dans le cadre du Plan biosécurité élevage porcin, il a été acté un financement à 80% des clôtures des parcs de rassemblement, là encore, opérationnel dès 2022 et auquel participe le Fonds de relance Etat;

Une expérimentation sur le bolus, à savoir une identification sécurisée, est en cours, financée par l'Etat auprès du GDS Corse.

Comme vous le constatez, c'est avec pragmatisme mais également avec réalisme que je souhaite aborder la problématique de la divagation, en proposant des solutions concrètes et ce, dans le cadre des compétences de l'ODARC et de la CDC. Certains problèmes et notamment celui de la gestion des animaux non bouclés qui n'ont plus de propriétaires et qui sont ensauvagés, ne relèvent pas de nos prérogatives ; nos moyens d'actions sont de ce fait très limités.

Soyez assurés que l'ODARC et la Collectivité de Corse prendront leur responsabilité et apporteront leur contribution afin d'éradiquer la divagation mais nous ne pourrons pas, à nous seuls et malgré notre bonne volonté et notre implication, tout

résoudre ni au sein de cette commission divagation, ni au sein de l'ODARC, ni au sein de cette Assemblée.

Chacun doit prendre ses responsabilités et en tout premier lieu l'Etat, tant au niveau de la problématique des animaux ensauvagés que sur la gestion du premier pilier de la PAC, les maires dans les prérogatives qui sont les leurs mais également certains détenteurs d'animaux, qui par leurs pratiques dévoyées, jettent l'opprobre sur toute une profession.

« Ogni petra face muru », soyez certains que nous apporterons la nôtre.

Vi ringraziau.